



Info Délits

Juillet 2015



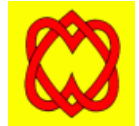
Direction prévention et communication

Gérant de sécurité
Adj Christian Borloz
christian.borloz@vd.ch

Centre Gendarmerie Mobile
1847 Rennaz
www.police.vd.ch

Urgence : 117

021 557 88 05
079 446 65 02



Postes de gendarmerie :
Police Riviera :
www.info@police-riviera.ch - www.police-riviera.ch

Rennaz : 021 557 88 21
021 966 83 00

Vevey: 021 557 13 21



Commune de Blonay:

Mercredi 03.06, entre 0845 et 0945, route du Village. Vol par introduction clandestine dans un appartement. Ouvert la porte palière au moyen de la clé laissée dans la boîte à lettres. Dérobé des bijoux.

Durant le mois de juin, les événements suivants nous ont été rapportés : 06, route du Village, dommages à la propriété sur une auto, 09, chemin de Bahyse, vol à la tire d'un téléphone portable, 13, route des Oches, dommages à la propriété sur une auto, 14, chemin de Chenalettaz, vol d'un cycle, 22, ruelle de Cojonnex, vol d'un vélo, 30, chemin du Péage, dommages à la propriété sur une automobile.

Commune de St-Légier :

Entre vendredi 05, vers 1800, et lundi 08.06, à 0630, chemin Veyre-d'en-Haut. Vol par effraction dans une entreprise. Forcé la porte de la halle de stockage. Dérobé un petit coffre-fort renfermant du numéraire.

Mardi 09.06, entre 0730 et 1700, chemin de l'Arbériat. Vol par effraction dans une villa. Forcé la fenêtre de la cuisine. Emporté diverses valeurs.

Pour la période du mois de juin, les services de police ont été avisés des événements suivants : 08, chemin du Chapon, dommages à la propriété sur une cabanon, 12, route des Deux-Villages, vol d'une sacoche, 13, chemin des Cerisiers, vol d'une moto, 14, lors de la Fête au village, vol à la tire d'un porte-monnaie, 16, sentier de la Scie, vol d'un cycle, 17, chemin de Clies, dommages à la propriété sur un miroir, 19, chemin de l'Eglise, vol d'un porte-monnaie, 22, chemin du Chapon, dommages à la propriété sur un volet.

C. Borloz adj



PolCant info
MAGAZINE TRIMESTRIEL DE LA POLICE CANTONALE VAUDOISE



Info Délits

Juillet 2015



Conseil du mois :

Comme chaque année, la période de veille canicule a débuté le 1er juin et se terminera le 31 août. Le médecin cantonal rappelle la nécessité de se protéger de la chaleur, de s'hydrater suffisamment et de faire preuve de solidarité envers ses proches et son voisinage. Les plus vulnérables sont particulièrement concernés, à savoir les très jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes dépendantes ou isolées.

Les fortes chaleurs peuvent entraîner des conséquences graves pour la santé, en particulier chez les personnes vulnérables. Les règles à observer par temps de canicule sont :

- Se protéger de la chaleur, en restant chez soi et en évitant les activités physiques aux heures les plus chaudes
- Laisser la chaleur à l'extérieur, en préservant la fraîcheur de la maison autant que possible en fermant les fenêtres et volets le jour et en les ouvrant la nuit pour provoquer des courants d'air.
- S'hydrater suffisamment, en buvant très régulièrement, sans attendre d'avoir soif.

Par ailleurs, une attention particulière doit être portée à nos aînés, surtout lorsqu'ils sont seuls ou dépendants. Leur âge ou leur état de santé font qu'ils ne sentent pas toujours la chaleur, ils sont plus sensibles à ses effets et ne sont pas toujours en mesure de se protéger ou d'agir seuls face à la chaleur. A la maison ou en institution, ils peuvent avoir besoin d'une aide, de soins et d'une surveillance accrue. Il en va de même pour les petits enfants. Il appartient donc à chacun, voisins, proches et famille, d'être attentifs pendant les périodes de grandes chaleurs. Les symptômes d'un coup de chaleur sont une faiblesse générale, température élevée, bouche sèche, confusion, vertiges, désorientation, nausées et crampes musculaires. Il faut alors agir rapidement: appeler un médecin sans tarder, faire boire la personne, la rafraîchir à l'aide de linges humides. Une documentation complète est à disposition sur www.vd.ch/canicule, avec les conseils de prévention: se rafraîchir, boire régulièrement, manger léger, et appeler la centrale téléphonique des médecins de garde en cas de malaise (0848 133 133).

Pendant la période de veille canicule, du 1er juin au 31 août, le Service de la santé publique (SSP) est en contact permanent avec MétéoSuisse. Chaque jour, les prévisions météo ainsi que des informations issues du système sanitaire permettent de juger au mieux de la situation. Lorsque les conditions l'imposent, MétéoSuisse émet un avis canicule, transmis par le SSP aux partenaires socio-sanitaires du dispositif d'intervention avec, si besoin, une demande d'activation des dispositions propres à chaque acteur afin de protéger les personnes les plus vulnérables.

